



Présidence du Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates

Staatskanzlei

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

► **Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat**
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du 26 JAN. 2005
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 18 octobre 2004 de la municipalité de Collonges, sollicitant l'homologation de la modification partielle du plan d'affectation des zones (zone déchetterie) et du règlement communal des constructions (zone de dépôt de matériaux pour la déchetterie communale de Martenaux);

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu quant aux frais l'article 88 de la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 6 octobre 1976 (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 26 du 25 juin 2004;

Vu l'absence d'opposition;

Vu la décision du 30 août 2004 de l'assemblée primaire de Collonges approuvant la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions, décision publiée dans le Bulletin officiel No 37 du 10 septembre 2004;

Vu l'absence de recours déposé contre la décision de l'assemblée primaire;

Vu le préavis du 23 décembre 2004 du Service de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité,

d e c i d e :

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation des zones (zone déchetterie) et du règlement communal des constructions (zone de dépôt de matériaux pour la déchetterie communale de Martenaux) telle qu'approuvée par l'assemblée primaire de Collonges le 30 août 2004.

émolument : 150 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ETAT :

- 5 extr. DEIS
- 1 extr. IF

A notifier par le Gouvernement

